



Les coordinateurs appelés à bien gérer les fonds alloués aux projets de développement



Le Ministère des Finances, du Budget et de Planification au Développement Economique a organisé dans la province de Gitega jeudi le 1er octobre 2020, une réunion à l'intention des coordinateurs des projets de développement appuyés par les partenaires techniques et financiers du Gouvernement du Burundi. L'objectif de cette réunion était d'analyser ensemble le pas franchi dans l'exécution des projets. La réunion a été ouverte par le Président de la République S.E Evariste Ndayishimiye.

Dans son mot d'accueil, le Ministre en charge des Finances Dr Domitien Ndiwokubwayo a fait savoir que cette rencontre cadre bien avec la vision du Gouvernement selon laquelle, chaque burundais surtout les responsables à tous les échelons, doit être conscient de sa contribution

pour que le Burundi arrive à la concrétisation du Plan National de Développement (PND 2018-2027). L'objectif étant que le Burundi puisse figurer sur la liste des pays riches du monde d'ici l'an 2027, a poursuivi le Ministre en charge des Finances. Il a invité les coordinateurs à veiller à ce que chaque projet soit bénéfique à tout burundais sans discrimination aucune. Dans son allocution, le Président de la République S.E Evariste Ndayishimiye a signifié aux participants qu'il s'agissait d'une réunion d'auto-évaluation. Il a indiqué que c'était non seulement une occasion d'analyser ensemble le pas déjà franchi dans l'exécution de leurs projets respectifs, mais aussi celle d'évaluer ensemble la part de ces projets dans le développement effectif du pays. Le Chef de l'Etat a recommandé à ces coordinateurs de gérer les fonds en bon père de famille afin de contribuer à relever l'économie du pays, car

Dans ce numéro:

page

Les coordinateurs appelés à bien gérer les fonds alloués aux projets de développement

1

Le Burundi célèbre la journée internationale des personnes âgées

2

Certains Ministères peuvent disposer de plus d'un Secrétaire Permanent

3

Conférence de presse tenue par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement sur les réalisations trimestrielles du Ministère pour le premier trimestre 2020-2021.

4

Commémoration du 71^{ème} anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine

7

Le Royaume de Belgique octroie des ordinateurs au Ministère en charge de la Santé

9

ces projets constituent le pilier du développement, a-t-il précisé.

La réunion a vu la participation des Ministres en charge de la Santé Publique, du Commerce, du Tourisme, de l'Environnement, des Travaux Publics et de l'Energie et Mines.

Avant cette réunion, le Président de la République S.E Evariste Ndayishimiye avait procé-

dé au lancement des travaux d'extension du centre Urumuri, un centre de prise en charge des fistules obstétricales, au sein de l'hôpital régional de Gitega. Les travaux de cette extension seront financés par la Fondation Bonne Action « Umugiraneza », présidée par la Première Dame du pays S.E Angéline Ndayishimiye . (source: www.rtnb.bi)

Le Burundi célèbre la journée internationale des personnes âgées



Le Burundi a célébré la journée internationale des personnes âgées jeudi, le 1er octobre 2020. Les cérémonies ont eu lieu à l'Hospice Sainte Elisabeth en commune Gihanga de la province de Bubanza. Elles ont été rehaussées au plus haut sommet par la présence de la Première Dame S.E Angéline Ndayishimiye. En compagnie de la Ministre en charge des Affaires Sociales et des Droits de la Personne Humaine et de celle en charge de la Fonction Publique, la Première Dame a appelé toute personne qui aurait un parent âgé de prendre soin de lui.

Les cérémonies de la journée internationale des personnes âgées ont été marquées par la distribution par la Première Dame d'une assistance en vivres et non vivres aux personnes âgées de l'Hospice Sainte Elisabeth de Gihanga, aux orphelins et aux personnes âgées du centre des sœurs missionnaires de la charité de Kajaga dans la province de Bujumbura ainsi qu' aux orphelins et personnes âgées du

centre des sœurs missionnaires de Rohero en Mairie de Bujumbura. Chaque centre a reçu 2 tonnes de riz, 1 tonne de haricot, du sucre, des farines pour bouillie et des pagnes. Dans son mot d'accueil, Sœur Révocate Nizigiyimana, Représentante Légale de l'Hospice Sainte Elisabeth de Gihanga a demandé au Ministère en charge des Affaires Sociales de multiplier l'assistance aux personnes vulnérables internées dans ce centre. Elle a aussi exprimé le besoin pour le centre d'obtenir de nouvelles propriétés foncières afin d'avoir la possibilité d'accueillir d'autres personnes âgées en difficulté.

Prenant la parole, la Première Dame a exprimé sa reconnaissance envers les centres qui hébergent des personnes âgées et vulnérables. Elle a indiqué que cette journée offre l'occasion de donner la joie aux personnes âgées, pour leur montrer qu'elles ne sont pas abandonnées. "La situation des personnes âgées est une préoccupation de l'Etat. Nous serons toujours à vos côtés", a dit S.E Angéline Ndayishi-

miye.

La Première Dame a saisi cette opportunité pour demander aux personnes qui auraient des parents âgés de prendre soins d'eux et les protéger, précisant qu'un tel acte est source de bénédiction.

Les activités marquant cette journée se sont poursuivies au centre des sœurs missionnaires de la charité de Kajaga qui héberge 52 personnes âgées et 29 orphelins. Un enfant orphelin dans ses bras, la Première Dame est allée s'agenouiller dans la chapelle de ce centre afin de prier pour ces personnes vulnérables. Elle a ensuite distribué du lait à ces personnes âgées et aux enfants de ce centre avant de remettre

du riz, du haricot, des farines pour bouillie et des pagnes aux responsables du centre.

Les activités de cette journée se sont clôturées au centre des Sœurs Missionnaires de la Charité de Rohero en Mairie de Bujumbura où la Première Dame a également distribué du lait aux orphelins et a remis aux responsables de ce centre une assistance composée de haricot, du riz, des pagnes et des farines pour bouillie.

La Première Dame a félicité les responsables de ces centres et les a encouragés à poursuivre dans cet acte de charité et leur a promis un soutien indéfectible. (source: www.rtnb.bi)

Certains Ministères peuvent disposer de plus d'un Secrétaire Permanent



L'Assemblée Nationale s'est réunie mardi, le 29 septembre 2020 en séance plénière sous l'égide de son Président, le Très Honorable Daniel Gélase Ndirakobuca et a analysé et adopté à l'unanimité le projet de loi portant modification de la loi n°1/108 du 28 avril 2011 portant organisation générale de l'administration publique pour l'harmoniser avec la nouvelle constitution de 2018 incluant à la superstructure, la primature. Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique CPC Gervais Ndirakobuca était l'invité de l'Assemblée Nationale pour faire l'exposé des motifs et donner des éclaircissements sur ce projet de loi.

Dans son exposé des motifs, le Ministre

Ndirakobuca a indiqué que depuis la promulgation de la loi fondamentale en 2018, par rapport à l'organisation générale de l'Administration publique, celle-ci est devenue elle-même anticonstitutionnelle du moment qu'elle régleme les services des Vice-Présidences alors qu'il n'existe actuellement qu'une seule Vice-Présidence au regard de cette loi fondamentale. Cette loi ne prévoit pas non plus les services de la primature qui n'étaient pas effectivement prévus dans la constitution de 2005.

Toujours dans l'exposé des motifs, le Ministre en charge de l'Intérieur a fait savoir que le présent projet de loi vient corriger cette lacune, afin de se conformer à la nouvelle constitution en y intégrant l'organisation des services de la primature et ceux de la Vice-Présidence de la République. Au niveau des innovations et s'agissant des services de la superstructure, le projet de loi régleme les services de la présidence, de la Vice-Présidence et de la primature, alors que l'ancienne loi prévoyait l'organisation des services de la Présidence de la République et des Vice-Présidences de la République, a-t-il poursuivi.

Une autre innovation, au niveau des services centraux des Ministères, le projet de loi pré-

voit que chaque Ministère dispose d'au moins un Secrétaire Permanent, laissant la possibilité pour certains Ministères d'avoir plus d'un Secrétaire Permanent. Au niveau de ces mêmes services centraux des Ministères, s'ajoutent un nouveau poste d'Inspecteur Général Ministériel chargé de faire les audits internes.

Les députés ont à ce propos voulu savoir s'il n'y aura pas risque de favoriser une pléthore administrative qui impacterait négativement le budget de l'Etat si le Gouvernement accorde la prérogative au Ministre de se doter de plus d'un Secrétaire Permanent. Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a fait savoir que la congestion du nombre de Ministères passant de 21 à 15 n'a pas entraîné ipso facto la diminution des Missions du Gouvernement.

Et de préciser que certaines missions qui relevaient des Ministères et qui ne se trouvent pas dans la nouvelle nomenclature, ont été intégrées dans la nouvelle structure des Ministères. Il est donc nécessaire selon le Ministre, que pour les besoins de l'efficacité dans la coordination du Ministère, chaque domaine de compétence d'un Ministre

soit doté d'un secrétariat permanent propre. Les députés ont également voulu savoir pourquoi dans le nouveau projet de loi sous analyse, nulle part ne sont mentionnées les fonctions de l'Assistant du Ministre.

Le Ministre Gervais Ndirakobuca a indiqué que l'article 12 du projet de loi le définit en précisant que " chaque Ministère dispose d'une coordination du cabinet chargé d'assister le Ministre dans l'accomplissement de ses fonctions politiques et protocolaires ". Or, la responsabilité ou la coordination de tout ce cabinet comprend l'Assistant lui-même car le conseil consultatif Ministériel et le Secrétariat revient à l'Assistant, contrairement au Secrétaire Permanent qui a les missions techniques plus larges, de coordonner les activités des directions générales, a expliqué le Ministre Ndirakobuca.

Après analyse et une série d'amendements de certains articles, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi portant révision de la loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant organisation générale de l'administration publique par 109 députés présents et 10 procurations. (Source: www.rtnb.bi)

Conférence de presse tenue par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement sur les réalisations trimestrielles du Ministère pour le premier trimestre 2020-2021.



Ce Mercredi 30 septembre 2020, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a tenu une conférence de presse sur les réalisations trimestrielles du Ministère pour le premier trimestre 2020-2021. Dans son discours, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a exprimé ses remerciements à l'endroit du personnel du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement qui ne cesse de renforcer la vision de travailler de concert pour rendre la diplomatie burundaise plus efficace et dynamique.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir que ces réalisations sont inspirées du Plan d'Actions du Gouvernement pour la période de 2020-2021, du Plan d'Actions du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement pour la période 2020-2021 et des actions prioritaires. Cette présentation s'articulait sur quatre principaux axes à savoir :

le renforcement de la bonne gouvernance ; le renforcement de la communication diplomatique ; le renforcement et l'extension de la de la coopération au développement ; la consolidation d'une relation stratégique entre la diaspora et le Gouvernement.

En ce qui concerne le renforcement de la bonne gouvernance, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir que le Ministère a effectué un recensement de tout le personnel et attribué des cahiers de charges bien précis à chacun de la base au sommet. Il a également signalé que des boîtes à suggestions pour faciliter les échanges entre le personnel du Ministère et les bénéficiaires des services de ce dernier ont été mises en place dans les bâtiments abritant les services de l'administration centrale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement. Des boîtes à suggestion en ligne ont également été créées et sont joignables sur le site web du Ministère, dans la version française et anglaise.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a également fait savoir que ledit Ministère s'est également penché sur la question des Organisations Non-gouvernementales Etrangères œuvrant au Burundi. Il a fait savoir que dans le cadre de l'application des décrets relatifs aux activités des Organisations Non-gouvernementales Etrangères qui ont été signés par le Président de la République en mai 2020, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement vient de créer au cours de ce trimestre, le Comité

Interministériel de suivi-Evaluation et le Guichet unique en question.

En ce qui concerne le renforcement de la communication diplomatique, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a signalé que ledit Ministère a élaboré et adopté un document de Stratégie de Communication interne et externe du Ministère. Il a fait savoir que cette stratégie de communication est utile pour le Ministère dans plusieurs secteurs, etc.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a également parlé du renforcement et l'extension de la coopération au développement où il a fait savoir qu'au niveau bilatéral, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a assuré le suivi des accords et projets avec différents partenaires.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a continué sa présentation sur la consolidation d'une relation stratégique entre la diaspora et le Gouvernement où il fait savoir qu'un projet tripartite (Gouvernement du Burundi-OIM-BAD), intitulé « Réduction du chômage des jeunes par le renforcement des capacités et l'implication de la Diaspora 2020-2021 » vient d'être lancé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

En conclusion, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a fait savoir qu'il est satisfait des résultats atteints malgré les difficultés sporadiques rencontrées, et que le Ministère continuera à travailler avec dévouement et détermination afin de normaliser les relations de coopération avec les partenaires de l'Union Européenne qui avaient pris des sanctions unilatérales contre le Burundi, retirer le Burundi sur l'agenda du Conseil de Sécurité des Nations Unies, rechercher de nouveaux partenaires, conclure de nouveaux accords et améliorer les conditions de travail du personnel du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement. (Rédaction MAECD)

Commémoration du 71^{ème} anniversaire de la fondation de la République Populaire de Chine



Ce mercredi 30 Septembre 2020, l'Ambassade de la République Populaire de Chine au Burundi a organisé les festivités de commémoration du 71^{ème} anniversaire de la Fondation de la République Populaire de Chine. Cette célébration a coïncidé avec la cérémonie de remise de prix du concours de photographie sous le thème : « Malgré la grande distance, les cœurs des Chinois et des Burundais se rapprochent. »



Dans son mot de circonstance, l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Burundi SE Li Changlin a d'abord remercié la délégation du Gouvernement du Burundi pour avoir accepté de s'associer à eux dans ces cérémonies.

Ensuite, il a fait savoir que l'année 2020 a été une année particulière à cause de la pandémie du Covid 19 qui a touché la Chine. L'Ambassadeur Li Changlin a indiqué que la Chine a pris des mesures sérieuses

pour éradiquer cette pandémie. Ces mesures ont permis à la Chine de stopper cette maladie et le Pays est en train de reprendre ses activités économiques.

Parlant de l'état de coopération entre le Burundi et la Chine, SE Li Changlin a fait savoir que les deux pays entretiennent de bonnes relations d'amitié et de coopération. Il a signalé que la Chine intervient dans différents domaines notamment la Santé, l'Agriculture, l'Education etc. Il a cité des projets de grande envergure qui, bientôt vont commencer c'est notamment le projet de renouvellement de la Piste d'atterrissage de l'Aéroport International Melchior NDANDAYE et le Projet de Construction des Bâtiments du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement



L'Ambassadeur, Bernard NTAHIRAJA, Assistant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, qui a représenté le Gouvernement dans ces cérémonies a adressé les vives et chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple frère chinois pour cette importante et significative fête nationale. Il a aussi remercié les organisateurs du concours de photographie et a félicité les gagnants. Il a indiqué que le thème choisi témoigne une réalité vécue.

Il a indiqué que le Gouvernement de la République du Burundi se félicite de l'état actuel des excellentes relations d'amitié et de

coopération bilatérale entre les deux pays, tant au niveau qualitatif que quantitatif. Il a signalé que dans les moments difficiles que le Burundi a traversés depuis l'indépendance, la Chine est resté aux côtés du Burundi, réalisant ainsi des projets de développement et répondant spontanément aux sollicitations des populations sinistrées.

Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA a rap-



pelé, dans son discours, que le 20 mai 2020, le peuple burundais a organisé, avec ses propres moyens, des élections présidentielles, législatives et communales qui ont été libres, justes, démocratiques, transparentes, inclusives et apaisées. Que le Bu-

rundi est aujourd'hui doté de nouvelles institutions du haut sommet de l'Etat jusqu'au niveau collinaire. Il a alors rassuré l'Ambassadeur de Chine au Burundi, que cette nouvelle législature va consolider davantage les acquis déjà réalisés en matière de la coopération et de l'amitié sino-burundaise.

Il a annoncé que le Gouvernement du Burundi, exprime sa haute appréciation aux résultats de la Chine en matière de la lutte contre le COVID 19, il a félicité le Gouvernement Chinois pour sa bravoure et sa détermination dans la lutte de cette pandémie.

Il a indiqué que le Gouvernement du Burundi exprime sa gratitude au Gouvernement Chinois pour son appui d'intrants et Kits de Diagnostic et protection individuelle dans le cadre de la prévention et/ou de la lutte contre le COVID-19 au Burundi.

Les Cérémonies se sont poursuivies par la remise des prix aux gagnants du concours de photographie sous le thème « Malgré la grande distance, les Cœurs des Chinois et des Burundais se rapprochent » (Rédaction MAECD)

Séance de validation de la Stratégie de Communication du Ministère



En date du 28 septembre 2020, dans les enceintes du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, il s'est tenue une réunion de travail pour l'enrichissement et la pré-validation d'un projet de Stratégie de Communication de ce Ministère. L'ouverture

de cette réunion a été rehaussée par l'Assistant du Ministre, Ambassadeur Bernard NTAHIRAJA.

L'Assistant du Ministre a félicité vivement la Directrice de la Communication et son groupe pour les activités déjà réalisées dans l'élaboration de ce projet de Stratégie de Communication. Il a également souhaité aux participants des fructueux travaux et leur a assuré que leurs interventions étaient opportunes pour l'enrichissement de ce document.

Une séance de présentation de la stratégie de communication par Madame Inès Sonia NIYUBAHWE, Directrice de la Communication et Porte-Parole a poursuivi.

Selon la présentatrice, le document de stratégie de Communication du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au



Développement vise en priorité l'amélioration de la communication diplomatique interne et externe, et la communication pour le développement. C'est un document qui s'articule autour des sept principales parties :

- La première est l'introduction générale qui décrit les contextes politico-diplomatique et socio-économique dans lequel la Stratégie de Communication a été élaborée, son utilité et l'approche méthodologique qui a été suivie lors de son élaboration.

- La deuxième partie présente le cadre conceptuel et théorique qui présente l'état des lieux de la communication au Burundi en général, et au Ministère en particulier ainsi que l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces ;

- La troisième partie est dédiée aux axes et orientations stratégiques traduites en des objectifs de communication et les actions prioritaires afin d'améliorer la communication diplomatique ;

- La quatrième partie développe le calendrier de mise en œuvre des actions de communication ainsi que le cadrage budgétaire de la Stratégie de Communication ;

- La cinquième partie montre les mécanismes de suivi-évaluation de la Stratégie de Communication 2020-2027

- La sixième partie est le plan de la mise en œuvre de la Stratégie de Communication et le budget s'y rapportant ;

- La septième partie présente la conclusion générale qui fait ressortir le résumé des parties précédentes.

En interne, la Stratégie de Communication doit d'abord contribuer à motiver le personnel, à le rassembler autour des valeurs com-

munes et engagements tels que prescrits dans la loi n° 1/28 du 23 août 2006 portant Statut Général des Fonctionnaires. En plus, elle doit rendre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement attrayant auprès des partenaires. En externe, elle doit ensuite permettre d'informer le public externe et tous les acteurs qui peuvent exercer une influence sur ce que fait le Burundi. Le Ministère doit être en mesure d'expliquer, pas seulement la politique du Burundi envers les autres pays mais aussi ses positions d'actualité car elle est utile pour faire connaître le Burundi au-delà des clichés.

Dans le secteur du développement, la Stratégie de Communication va servir d'outil de promotion auprès des partenaires par rap-



port aux axes d'intervention se trouvant dans le PND 2018-2027 afin d'orienter la coopération en conséquence.

Après la présentation, il y a eu un moment opportun pour les participants de faire des commentaires, ce qui a vraiment contribué à l'enrichissement de cette Stratégie de Communication. Ces derniers ont apprécié le travail et ont suggéré que quelques ajustements soient effectués avant la validation finale. (Rédaction MAECD)

Le Royaume de Belgique octroie des ordinateurs au Ministère en charge de la Santé Publique



Le Royaume de Belgique via son Ambassade à Bujumbura a octroyé, mardi le 29 septembre 2020, au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, un don de 50 ordinateurs portables destinés à 13 hôpitaux du pays, dans le cadre du projet d'appui au système national d'information sanitaire de la coopération belge au Burundi. L'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burundi Monsieur Alain Van Gucht a indiqué que son Gouvernement attache une grande importance à la consolidation des relations entre le Burundi et la Belgique et tient absolument à continuer à promouvoir la coopération dans le secteur de la santé. Dans le but de contribuer à améliorer le système de santé du Burundi Ambassadeur Alain Van Gucht a fait savoir que depuis 2015, le programme de digitalisation du secteur sanitaire a permis d'informatiser les hôpitaux à différents niveaux dont 4 hôpitaux nationaux , 3 hôpitaux régionaux, 6 hô-

pitaux de district, des actions similaires vont continuer à se réaliser, a souligné l'Ambassadeur Alain Van Gucht.

Il a précisé que ces interventions actuelles et futures dans la digitalisation du secteur de la santé se situent dans le cadre plus général de la décision prise fin 2019 par le Ministre belge de la coopération de prolonger jusqu'en 2022 l'ensemble des interventions en cours au Burundi, moyennant une augmentation budgétaire totale de 25 millions d'euros, dont 11 millions dans le secteur de santé.

Le Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida Dr Thaddée Ndikumana a fait savoir que l'informatisation des hôpitaux permet l'amélioration dans l'efficacité de la prise en charge des patients, une meilleure gestion des ressources et une disponibilité des informations sanitaires de qualité comme l'identification du patient et des maladies.

Tout en remerciant le Royaume de Belgique, le Ministre Thaddée Ndikumana a demandé à la Belgique de passer dans un proche avenir à la coopération bilatérale qui a toujours caractérisé les 2 pays au lieu de rester dans la situation d'urgence.

S'agissant des ordinateurs portables destinés aux hôpitaux, il a demandé aux utilisateurs de ces appareils de bien les gérer en père de famille, dans le but de pérenniser la bonne gouvernance dans différentes structures de soins. (source:www.rtnb.bi)

Lancement officiel du projet: "50 millions de femmes africaines ont la parole"

Le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre en collaboration avec le Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine a procédé lundi, le 28 septembre 2020 à Bujumbura au lancement officiel,

au niveau national, de la plateforme "50 millions de femmes africaines ont la parole" (50MFAP) sous le thème:"l'autonomisation économique de la femme burundaise".

Dans son discours, la Ministre en charge du

genre Madame Imelde Sabushimike a indiqué que ce projet a été élaboré dans la droite ligne des provisions du traité de l'EAC, pour le développement socio-économique de la région en général et des femmes dans le commerce en particulier. En relation avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine, il se base également sur les objectifs du développement durable, a précisé la Ministre.



Elle a en outre signalé que l'objectif du projet est de contribuer à l'autonomisation économique des femmes par la création d'un réseau très fort d'échanges d'informations parmi les femmes entrepreneurs, à travers une plateforme numérique.

Certes, ce projet vient principalement pour alléger le fardeau des femmes burundaises engagées dans le commerce à travers le partage d'informations avec des femmes d'au-delà les frontières, à travers la plateforme numérique mise en place et déjà opérationnelle : "www.womenconnect.org", a expliqué la Ministre Imelde Sabushimike.

La Ministre en charge du genre a déploré néanmoins que toutes les femmes qui le

souhaitent ne pourront pas entrer facilement dans cette plateforme car, elles sont limitées par le manque de connaissances en télécommunication ou n'ont pas de Smartphones. D'où la Ministre Imelde Sabushimike a demandé à la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a financé ce projet, de renforcer son appui afin d'accroître l'adhésion à cette plateforme par la majorité de femmes désireuses, surtout les femmes rurales qui n'utilisent pas encore de Smartphones.

Madame Mary Makoffu, Directrice du Département des Affaires Sociales au sein de l'EAC a quant à elle indiqué que ce réseau permettra la connexion de toutes les femmes qui vont fréquenter la plateforme par le partage d'expériences, d'informations et de connaissances du monde des affaires, tant au niveau du pays qu'entre les pays de la région et de tout le continent africain.

Le représentant du Secrétaire Général de l'EAC à cette activité a pour sa part indiqué que ce projet contribue à l'autonomisation économique et sociale des femmes dans 38 pays du continent africain, en mettant en place un réseau permettant d'accéder aux informations sur les services financiers et non financiers.

Le projet 50MFAP est financé par la BAD et est mis en œuvre par le marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la communauté Est-africaine (EAC) et la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

(source: www.rtnb.bi)

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi